

290

DA38

Projet de parc éolien de la Seigneurie de
Beaupré – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

6211-24-053

Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 & 3, 4

Rencontre no.1 du comité de riverains

Date de la rencontre :	12 juillet 2012, 19 h
Lieu de la rencontre :	Restaurant Le Montagnais de Saint-Tite-des-Caps
Personnes présentes :	<ul style="list-style-type: none">• <u>Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré (PESB)</u>: Étienne Champagne, Benoît Leduc, Marie-Pierre Morel• <u>MRC de la Côte de Beaupré</u> : Pierre-Alexandre Côté• <u>Riverains</u> : Francis Flynn, Gaétan Blouin, Danièle Simard, Éric Morency

Points saillants de la rencontre :

1. Pavage – rang Saint-Antoine / chemin de l'Abitibi :

- Le pavage des accotements du rang Saint-Antoine entre l'avenue Royale et le chemin de l'Abitibi sera fait pendant les vacances de la construction (23 juillet au 3 août).
- M. Morency indique qu'il y a accumulation d'eau à la hauteur de son terrain. Il demande de prendre des précautions afin de ne pas aggraver la situation lors du pavage de l'accotement. De la signalisation temporaire pourrait être installée afin d'empêcher les camions d'empiéter sur son terrain.
- Le nettoyage du rang Saint-Antoine avec le camion à eau a été très efficace. Les riverains sont très satisfaits et demandent de continuer le nettoyage.
- Il est suggéré d'étendre sur le chemin de l'Abitibi de l'abat-poussière sur une plus grande surface en largeur. Une vérification sera faite par PESB.

2. Déchets sur le rang Saint-Antoine :

- Le nettoyage est effectué par l'entrepreneur Borea. Les riverains doivent aviser Carl Pelletier, directeur construction des PESB 2&3 - dont les coordonnées ont été transmises aux membres du comité et à plusieurs riverains - si le service de nettoyage n'est pas adéquat.

3. Vitesse :

- Le radar numérique a été installé et la mesure d'atténuation semble efficace. Il sera conservé pendant toute la période de construction 2012.
- La Sûreté du Québec procédera à une activité de sensibilisation à la vitesse sur le rang Saint-Antoine au mois d'août.
- Suite à la rencontre de deux fardiers de livraison de composantes sur le rang Saint-Antoine où un camion a dû reculer. Il est suggéré que le camion d'escorte s'assure que le chemin soit libre avant qu'un fardier ne s'engage sur le rang Saint-Antoine. PESB va vérifier.

4. Bruit (frein moteur des camions) :

- Deux affiches suggérant de ne pas utiliser le frein moteur seront installées dans les prochaines semaines.
- Le texte des affiches sera préalablement soumis aux membres du comité de riverains pour commentaires.

5. Comptage des passages :

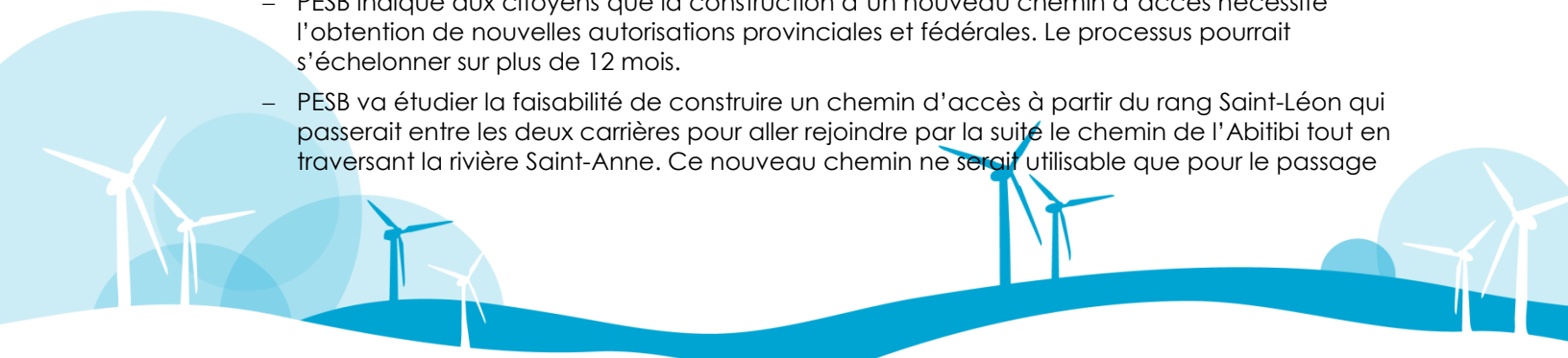
- Un comptage additionnel des passages sera fait en août.
- PESB va aviser Borea Construction de ne pas utiliser le chemin Sainte-Marie.
- Les résultats du premier comptage ont été fournis dans la documentation remise aux riverains membres du comité.

6. Covoiturage :

- Quatre stationnements incitatifs sont dorénavant mis à la disposition des travailleurs afin de les inciter à faire du covoiturage. Un dépliant informatif sera remis aux travailleurs dans la semaine du 16 juillet.
- Lors du prochain comptage des passages, le covoiturage sera aussi comptabilisé.
- Des sites potentiels de stationnements incitatifs sont suggérés par les citoyens. PESB va vérifier ces emplacements.

7. Réponses aux questions soulevées lors de la rencontre du 28 juin :

- Transport de gravier de l'extérieur du site :
Ce gravier normalisé était requis pour les fondations du poste de raccordement électrique. Le transport était limité et est terminé.
- Gravier sur le pont de bois :
Les gens doivent réduire leur vitesse lors du passage sur le pont de bois. Aucune autre action ne peut être prise.
- Présence d'autres personnes aux rencontres du comité :
Les citoyens suggèrent la présence de madame Chantale Richard, urbaniste à la ville de Saint-Ferréol-les-Neiges. PESB va vérifier auprès des municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps.
- Présence prolongée du radar numérique :
Déjà discuter au point 3 - Vitesse.
- Sensibilisation à la vitesse par la Sûreté du Québec :
Déjà discuter au point 3 - Vitesse.
- Transport de bois par le Séminaire de Québec :
PESB n'a pas de pouvoir décisionnel et ne peut intervenir dans les activités du Séminaire de Québec, entre autres quant au transport du bois.
- Présence du Séminaire de Québec sur le comité :
PESB affirme que le Séminaire de Québec n'a pas à être présent sur le comité puisque les actions à prendre sont de la responsabilité de PESB.
- Options alternatives de chemins d'accès au chantier :
 - PESB indique aux citoyens que la construction d'un nouveau chemin d'accès nécessite l'obtention de nouvelles autorisations provinciales et fédérales. Le processus pourrait s'échelonner sur plus de 12 mois.
 - PESB va étudier la faisabilité de construire un chemin d'accès à partir du rang Saint-Léon qui passerait entre les deux carrières pour aller rejoindre par la suite le chemin de l'Abitibi tout en traversant la rivière Saint-Anne. Ce nouveau chemin ne serait utilisable que pour le passage



des travailleurs. Le transport lourd devra se poursuivre sur le chemin Saint-Antoine pour des raisons techniques (capacité pour transports lourds) et de sécurité.

- Lors de la prochaine réunion, PESB fera part au comité de l'état d'avancement de ce dossier.

8. Date de la prochaine rencontre :

- À la demande des membres du comité de riverains, la prochaine rencontre aura lieu dans la semaine du 27 août. La date est à confirmer par le biais d'un sondage électronique.

